

Duriez
SAS FINANCIERE DURIEZ
Siège social : 36, Route de Moulle - Le Mont d'Houille
62910 EPERLECQUES

SAS FINANCIERE DURIEZ
Société par actions simplifiée
au capital de 104.500 euros
Siège social : 36, Route de Moulle - Le Mont d'Houille
62910 EPERLECQUES
311 210 488 RCS BOULOGNE SUR MER

capital 104 500 €
du 29 DEC. 2011
N° de Boulogne-sur-Mer : 473 60069

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 DÉCEMBRE 2011

L'an deux mille onze et le seize décembre, à quinze heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur DURIEZ Cyril préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La Société KPMG S.A., Commissaire aux comptes, est *présent*...

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent ...*5225*... actions sur les 5.225 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2011 ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Directeur Général Unique, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 10 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- OMIS JUSQUE.....
- Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Directeur Général Unique et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- OMIS JUSQUE.....

QUATRIÈME RESOLUTION

Les mandats de :

- ↳ La Société KPMG S.A., Commissaire aux Comptes titulaire,
- ↳ Monsieur DEROY Jean-François, Commissaire aux Comptes suppléant,

Etant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de ne pas les renouveler et nomme :

- ↳ La société AUDIT CONSULTANTS, sise à CAMBRAI (59400), 203, Rue Sampaix en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- ↳ Monsieur Henri LIENARD, domicilié à CAMBRAI (59400), 16, Rue d'Alger, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Pour une période de six exercices soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.